

LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES ÉVOLUENT

Depuis 2023, l'Agglomération de Saintes a souhaité faciliter
le règlement de vos factures et vous propose plusieurs possibilités de paiement.

JE SOUHAITE RÉGLER MA FACTURE PAR...

CE QUE JE DOIS FAIRE :

...TIP	Joindre un RIB, signer le TIP et envoyer les documents au Centre d'encaissement des Finances Publiques TSA 73980 92894 Nanterre Cedex 9, à réception des factures en mars et octobre de chaque année .
...carte bancaire via PayFip (internet)	Se connecter sur la plateforme et renseigner l'identifiant ainsi que les références mentionnées sur votre facture
...chèque bancaire	Joindre le règlement par chèque bancaire au talon TIP de la facture et envoyer le règlement affranchi au Centre d'encaissement des Finances Publiques 59885 Lille Cedex 9
...espèces ou par carte bancaire	Se présenter dans un bureau de tabac adhérent muni de sa facture Liste des bureaux de tabac sur www.agglo-saintes.fr > Déchets > Payer ma redevance
NOUVEAUTÉ ...par mensualisation : <ul style="list-style-type: none">• 10 échéances de février à novembrePrélèvement le 10 du mois• Tout changement de situation en cours d'année se régularisera sur la facture annuelle suivante.	Renseigner et signer le mandat de prélèvement SEPA ainsi que le coupon de demande de prélèvement automatique ci-dessous et joindre un RIB du compte à débiter. Tout dossier incomplet ne pourra être traité. Les documents sont à envoyer : <ul style="list-style-type: none">• par courrier à Saintes Grandes Rives, l'Agglo – Services de la Régie des déchets – 12 Boulevard Guillet Maillet, CS 90316, 17107 SAINTES• par courriel à dechets@agglo-saintes.fr
NOUVEAUTÉ ...par prélèvement automatique à l'échéance	Renseigner et signer le mandat de prélèvement SEPA ainsi que le coupon de demande de prélèvement automatique et joindre un RIB du compte à débiter. Tout dossier incomplet ne pourra être traité. Les documents sont à envoyer : <ul style="list-style-type: none">• par courrier à Saintes Grandes Rives, l'Agglo – Services de la Régie des déchets – 12 Boulevard Guillet Maillet, CS 90316, 17107 SAINTES• ou par courriel à dechets@agglo-saintes.fr



DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Relative au paiement de votre redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Nom et prénom : N° Client :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse : Code Postal : Commune :

Tél : Adresse mail : @

Nombre de personnes dans le foyer :

ADRESSE DE COLLECTE DES DÉCHETS (si différente de celle-ci-dessus) :

Les informations recueillies pour cette demande sont enregistrées dans un Fichier informatisé par Saintes Grandes Rives, l'Agglo pour la mensualisation de votre règlement de la redevance sur les ordures ménagères. Ces données sont destinées au service Politique des déchets de l'Agglomération de Saintes et à ses sous-traitants. Elles sont conservées jusqu'à révocation de votre part du mandat ou au plus tard 36 mois après le dernier ordre de prélèvement.

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le délégué à la protection des données par courrier ou par email : Agglo de Saintes , 12 boulevard Guillet Maillet 17100 Saintes - dpo@agglo-saintes.fr.

Date et signature : / /

Pour tout renseignement :

05 46 93 41 50 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
dechets@agglo-saintes.fr

www.agglo-saintes.fr

LES GESTES DE TRI

Je mets dans mon sac ou bac jaune :

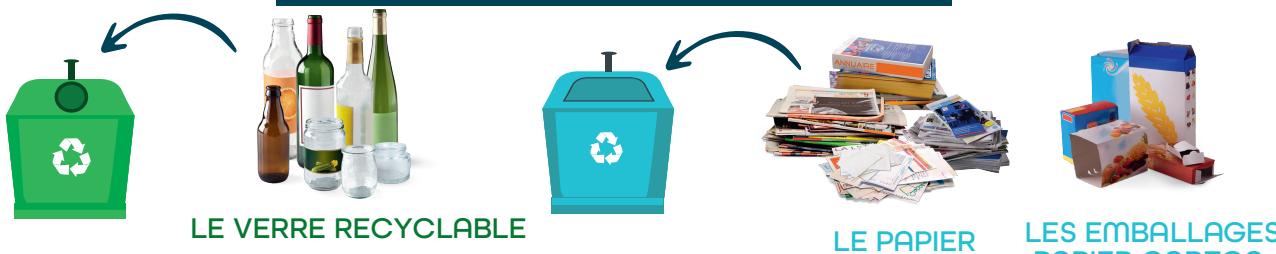


LES EMBALLAGES RECYCLABLES

Sacs et sachets, films et emballages métalliques, bouteilles et flacons plastiques, boîtes en plastique rigides, barquettes, briques alimentaires...

© CITTE

Je dépose dans un Point d'Appoint Volontaire* :



* liste des PAV sur agglo-saintes.fr > Rubrique Déchets > Points d'Appoint Volontaire

► EN DÉCHETTERIE, je dépose les déchets suivants :

- | | |
|-----------------------|------------------------------------|
| • BOIS | • HUILES DE VIDANGE ET DE FRITURES |
| • CARTONS BRUNS | • MÉTAUX |
| • DÉBLAIS ET GRAVATS | • MOBILIER |
| • DÉCHETS ÉLECTRIQUES | • PETIT ET GROS ÉLECTROMÉNAGER |
| • DÉCHETS TOXIQUES | • PILES, ACCUMULATEURS, BATTERIES |
| • DÉCHETS VERTS | • RADIOGRAPHIES |
| • ÉCRANS | • TEXTILES ET CHAUSSURES |
| • ENCOMBRANTS | |

Retrouvez le détail des déchets acceptés dans chaque déchetterie sur agglo-saintes.fr > Rubrique Déchets > Déchetteries

5 DÉCHETTERIES À VOTRE SERVICE SUR LE TERRITOIRE

À SAINTES :

- Rue de Taillebourg
- 9 Impasse du Champ de tir

À BURIE :

- 8 Rue des Artisans - ZA du Parc

À CHANIERS :

- 69 Chemin des Prises

À CORME-ROYAL :

- Rue du Fief du Moulin



DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Relative au paiement de votre redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Documents à fournir :

- Le mandat de prélèvement SEPA complété et signé
- Votre relevé d'identité bancaire (format BIC IBAN)
- La demande de mensualisation complétée et signée

Les documents sont à envoyer :

> par courrier à l'Agglomération de Saintes - Service Régie des Déchets
12 boulevard Guillet Maillet - 17107 SAINTES CEDEX

> ou par courriel à dechets@agglo-saintes.fr

> ou via le formulaire en ligne sur www.agglo-saintes.fr > Rubrique Déchets > Redevance

Pour tout renseignement :

05 46 93 41 50 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
dechets@agglo-saintes.fr